



REGLEMENT DE LA PARADE AUTOMOBILE DE LODEVE

15 & 16 Mars 2025

Les courses de côte Françaises sont organisées conformément au code sportif international de la FIA et à ses annexes. Au règlement sportif de la FFSA et au règlement particulier de chaque course de côte.

Le règlement de la XII° course de côte de Lodève a été approuvé par la ligue Occitanie-Méditerranée sous le numéro :

Et validé par la FFSA sous le permis d'organisation N°

En date du :

A l'occasion de la XII° course de côte de Lodève, l'Association Sportive Automobile Montpellier-Méditerranée, Allée des loisirs, 34250 Palavas les Flots organise une parade conformément à l'article 1.5 du règlement des courses de côte FFSA 2024 et aux articles 5 et 20, du code sportif international FIA 2024.

Organisateur technique

Nom : ASA MONTPELLIER MEDITERRANEE

Adresse : Allée des loisirs, 34250 PALAVAS LES FLOTS

Téléphone : 06.83.50.53.22

Mail : asa-montpellier@club-internet.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Voitures admises

La parade est réservée aux voitures représentant un intérêt sportif (historique, prestige, collection, supercars...).

Le nombre de voitures est limité à **QUINZE (15)**

Les participants s'engagent à présenter une voiture conforme à la sécurité et en parfait état de présentation.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser les voitures qui ne seraient pas dans l'esprit de la parade.

Engagement

La demande de participation devra être envoyée par courrier accompagnée des droits d'engagement à l'adresse suivante :

**ASA Montpellier-Méditerranée
Allée des Loisirs
34250 PALAVAS LES FLOTS**

Téléphone : 06.83.50.53.22

Mail : asa-montpellier@club-internet.fr

Les frais de participation sont fixés à 120€.

Dans le cas où votre engagement ne serait pas retenu (non correspondance à l'esprit de la parade), le chèque vous sera retourné et aucun frais ne sera retenu.

Vérfications

- Vérifications administratives le Samedi 15 Mars 2025 de 07H00 à 08H30 heures, Salle Pierre Ramadier

Lodève.

- Vérifications techniques le Samedi 15 Mars 2025 de 07H00 à 08H30 Allée de la résistance Lodève

Lors des vérifications, Vous devrez présenter les documents originaux suivants :

Carte grise, permis de conduire, attestation d'assurance, Contrôle Technique

Déroulement

3 montées le samedi 15 Mars 2025 à partir de 09H45, départ du convois 9h15

3 montées le dimanche 16 mars 2025 à partir de 8h30

Une seule parade est autorisée par montée d'essai ou de course.

Les horaires et le nombre de montées seront établis à la discrétion de la direction de course.

Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des CONVOIS.

Les dépassements sont strictement interdits.

Deux personnes sont autorisées dans la voiture.

Attention, vous êtes sur une route fermée mais vous n'êtes pas en condition de course, votre responsabilité est engagée.

Assurance

Une assurance a été souscrite par l'organisateur pour les parades.

Parcours

Voir règlement particulier de la XII° course de côte de Lodève

Tableaux d'affichage

La liste des concurrents autorisés à participer sera publiée sur l'affichage officiel.

Permanence

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : Salle de réception ; Allée de la résistance à Lodève

Téléphone permanence n° 06.83.50.53.22

Conférence aux participants

La conférence aux pilotes (briefing) écrit, sera remis lors des vérifications administratives, salle Pierre Ramadier, le samedi 15 Mars 2025 de 07h00 à 08h30

Un contrôle par émargement sera effectué.